

VERS LE SUCCÈS EN TANT QUE CONSEILLÈRE OU CONSEILLER À LA CLIENTÈLE.

1. PLAN DE FORMATION PERSONNEL

Lors de votre entrée en fonction, vous recevez un plan de formation personnel.



2. FORMATION DE BASE

Lors de la formation de base de huit semaines, vous acquérez les connaissances spécialisées en lien avec l'assurance-maladie (cours en présentiel et en ligne).



3. CONTRÔLES DES CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES

Après la formation de base, vos connaissances seront contrôlées.
Si nécessaire, vous recevrez un soutien individuel.



4. FORMATION PRATIQUE

Dans les semaines qui suivent, vous apprendrez directement à mettre en pratique vos connaissances spécialisées dans votre quotidien professionnel.



5. FIN DE LA FORMATION

Une fois les connaissances acquises et la formation pratique achevée, vous pouvez vous lancer dans le quotidien professionnel.



6. CERTIFICATION*

Nous vous préparons de manière optimale à la [certification](#).

*Examen d'admission obligatoire dès le 01.01.2026



En fonction de votre expérience et de votre poste, la formation peut varier légèrement.